

Programme – J.222

Ouverture de la session

Introduction

- Définir la police dommages ouvrage
- Situer la gestion de la DO dans le temps
- Réunir les outils nécessaires pour une gestion équilibrée des coûts

1. Assurer les ouvrages « soumis » en habitation et hors habitation

- Souscrire la dommages-ouvrages dans le cas de travaux neufs
- Cerner les travaux sur existants à assurer en dommages-ouvrage
- Synthétiser les assurances construction avant réception

2. Cerner les assurances des éléments d'équipement

- La garantie des éléments indissociables
- La garantie des éléments dissociables à vocation de fonctionner
- La garantie des éléments dissociables inertes

3. Régulariser le contrat pour une gestion des sinistres efficace et un bon rapport sinistres / primes

- Choisir des entreprises assurées pour leurs activités déclarées
- Fournir les attestations des constructeurs à la date de la DOC
- Définir les techniques courantes des constructeurs
- Lever les réserves portées dans le rapport de fin de travaux du bureau de contrôle
- Fournir le PV de réception et lever les réserves
- Fixer le coût définitif de la construction

4. Distinguer les garanties avant et après réception

- Synthétiser les assurances avant réception
- L'assurance des désordres réservés à la réception
- L'assurance obligatoire des désordres de nature décennale
- L'assurance facultative de garantie de bon fonctionnement
- L'assurance facultative des immatériels consécutifs

5 Gérer les sinistres depuis la réception

- La déclaration amiable légale et conventionnelle
- La gestion à l'ouverture du sinistre des refus de garantie
- La mise en place de l'expertise contradictoire (les conventions)
- Le règlement de l'indemnité due
- La gestion des sinistres par le syndic de copropriété

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Comprendre la réglementation en cours applicable en dommages-ouvrage.
- Intégrer la jurisprudence récente pour mieux maîtriser la souscription des contrats.
- Intégrer la gestion des sinistres amiables et contentieux.

Personnes concernées

- Responsables de projets d'opération de construction, promoteurs, gestionnaires de sinistres ayant la connaissance des fondamentaux sur la responsabilité des constructeurs et la dommages-ouvrage et une première expérience professionnelle de la gestion des sinistres.

Prérequis

- Professionnel disposant d'une première approche en immobilier

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports théoriques
- Échanges interactifs
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Consultant formateur en assurance. Gérant de cabinets de courtage d'assurances.

Dates

20-21 mai 2021 / 7-8 octobre 2021

Prix

1310€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com